



SECTION SEINE SAINT DENIS

DDFIP93- Local Syndical :

site Moulin, 13 Esplanade Jean Moulin 93 009 Bobigny

Site Satie, 7-11 rue Erik 93 016 Satie RdC porte 23 (Côté CID)

P.: 06 64 93 96 71 ☎01 48 96 62 30- 01 48 96 55 41

mél : fo.ddfip93@dgifip.finances.gouv.fr site web : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/093/>

Les membres de la Section remercient tous ceux qui ont renouvelé et rejoint le syndicat FO DGFIP

C'est la confiance que vous témoignez à notre organisation syndicale qui garantit et conforte notre action militante, qui repose sur les principes d'indépendance et de liberté de comportement.

La mise en œuvre au quotidien de ces critères suppose une gestion assurant recherches, démarches, informations, correspondances, déplacements, etc.

Pour information :

Depuis de nombreuses années, **FO** revendiquait qu'un crédit impôt se substitue à la déduction fiscale existante jusqu'à présent pour la cotisation syndicale, ceci afin de rétablir une égalité de traitement fiscal entre tous les adhérents, imposables ou pas.

Cette revendication a enfin été satisfaite lors de l'adoption de la loi de finances rectificative pour l'année 2012, parue au J.O. du 30 décembre 2012, qui prévoit l'instauration d'un crédit d'impôt à hauteur de **66 %** du montant de la cotisation syndicale.

Avec le crédit d'impôts, une cotisation de 120 euros par exemple ne coûte en fait que 40 euros !!!

Alors, n'hésitez plus....



Le montant de la cotisation syndicale est la garantie de notre indépendance. Nos cotisations départementales sont indexées sur le point d'indice et sont proportionnelles à la quotité du temps de travail. Des facilités de paiement sont proposées, il est possible de fractionner son versement sur l'année (en établissant plusieurs chèques à l'ordre de **FO DGFIP**, la date d'encaissement souhaitée étant inscrite au dos). **Il est possible d'opter aussi pour le prélèvement automatique simple et rapide, sans frais bien sur pour vous... !!!**

Ensemble, nous pourrons contrer efficacement certaines dérives de nos dirigeants qui nous provoquent chaque jour un peu plus. Être militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, notre statut, avec le soutien d'une organisation syndicale nationale indépendante et structurée, qui est en mesure de vous défendre avec efficacité à tous les niveaux :

Au niveau départemental :

- face à notre Direction Départementale des Finances Publiques : notre section FO DGFIP 93,
- face au Préfet : [l'Union Départementale FO du 93](#).

Au niveau national :

- face au Directeur Général des Finances Publiques : [notre syndicat national \(F.O. -DGFIP\)](#),
- face au Ministre des Finances : [la Fédération des Finances \(FO Finances\)](#),
- face au Ministre de la Fonction Publique : [la Fédération Générale des Fonctionnaires \(FGF FO\)](#),
- face au Gouvernement : [la Confédération Force Ouvrière](#) (représentée par Jean-Claude MAILLY).

De plus, être adhérent donne aussi droit à :

- un crédit d'impôt à hauteur de 66 % depuis l'année 2012,
- recevoir la presse FO (le Syndicaliste F.O. -DGFIP, la Nouvelle Tribune...),
- recevoir le « Particulier spécial fiscal »,
- être abonné à nos inFOrmations : « les InFos du 93 »,
- être membre de l'A FO C (protection des consommateurs),
- bénéficier de visites de poste ou service,
- participer à votre assemblée générale annuelle,
- être conseillé, suivi et aidé dans vos démarches (mutations, recours, tribunal administratifs, avancement, liste d'aptitude,,,,), grâce à vos élus
- pour être orienté vers un autre syndicat FO pour un proche du secteur privé ou autre : FO est partout via les Unions Départementales (UD)
- bénéficier de permanences d'experts, avocats à l'UD pour régler des conflits privés ou des litiges

En Conclusion, en 2016 : Rejoignez-nous, ADHEREZ à FO... !!!